

Séance du 14 janvier 2019

(Sous réserve d'approbation lors de la prochaine séance)



Le Conseil Municipal s'est réuni le 14 janvier 2019, à 20 heures, sous la présidence de M. Pierre REBEIX, Maire. Date de la convocation : 08 janvier 2019.

	Présent	Absent	Excusé	Procuration
M. Pierre REBEIX	X			
Mme Isabelle PASSUELLO	X			
M. Roger BOUTHERRE	X			
M. Jean-Camille YERLY	X			
M. Robert CLEMENT	X			
Mme Jacqueline BILAT	X			
Mme Catherine BOISSIN	X			
Mme Carole CHENEVAL			X	
M. Philippe CLAVERI	X			
M. Laurent FOURNIER	X			
Mme Rose-Marie HENRI			X	
M. Michaël KEWLEY	X			
M. Julien MORELLI	X			
Mme Marilou NYITRAI-WOLF			X	M. Pierre REBEIX
Mme Corinne RESCANIERES	X			
M. Fabien ROUGIER		X		
Mme Anneke VAN DER VOSSEN	X			
M. Wim WETERINGS	X			

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Approbation du compte rendu de la séance du 03 décembre 2018.
3. Délibérations :
 - 3.1 Présentation de l'avant-projet sommaire relatif à la construction d'une salle multifonctions,
 - 3.2 Approbation du règlement intérieur vacances Centre de Loisirs,
 - 3.3 Facturation classe orchestre,
 - 3.4 Validation des travaux à réaliser à titre conservatoire au complexe sportif,
 - 3.5 Participation aux frais de fonctionnement du complexe sportif – partie ESCO.
 - 3.6 Construction d'une salle multifonctions = résultats de la consultation relative à la réalisation d'une mission géotechnique AVP,
 - 3.7 SIEA – Avant-projet définitif portant sur des travaux d'amélioration de l'esthétique des réseaux électrique, télécommunication et éclairage public, rue du Bourg,
 - 3.8 SIEA – Avant-projet sommaire portant sur des travaux d'alimentation électrique de 30 logements rue du Stade (PC AST Groupe).
4. Questions diverses :
 - 4.1 Utilisation de crédits aux chapitres 020 – dépenses imprévues (section d'investissement) et 022 – dépenses imprévues (section de fonctionnement).

M. le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 heures 02 et fait lecture de l'ordre du jour.

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour du Conseil Municipal portant sur la création de deux emplois permanents d'animateurs sur le grade d'adjoint d'animation 2^e classe et de supprimer le point relatif à la participation aux frais de fonctionnement du complexe sportif – partie ESCO.

Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité l'ordre du jour.

1. **Désignation du secrétaire de séance** : M. Michaël KEWLEY est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.
2. **Approbation du compte rendu de la séance du 03 décembre 2018** :
Le compte rendu de la réunion de la séance du 03 décembre 2018 est adopté par 10 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Mme Anneke VAN DER VOSSSEN, Mme Marylou NYITRAI-WOLF et M. Michaël KEWLEY).
3. **Délibérations** :

3.1 Présentation de l'avant-projet sommaire relatif à la construction d'une salle multifonctions.

M. le Maire présente l'avant-projet sommaire du projet de construction d'une salle multifonctions. La superficie du bâtiment a été revue à la baisse pour rester dans l'enveloppe de 2 millions d'Euros, permettant notamment d'éviter la procédure du concours d'architectes.

La Commune a déjà perçu une somme de 150 000 € au titre des fonds de concours, versée par la Communauté d'Agglomération.

M. Michaël KEWLEY demande si on a prévu des avenants ? On attendra les résultats de l'appel d'offres.

M. le Maire confirme que la Commission consultera le Conseil Municipal pour le choix des matériaux.

M. Wim WETERINGS remarque que les pentes de toiture créent un risque de fuite s'il y a un mauvais entretien.

3.2 Construction d'une salle multifonctions = résultats de la consultation relative à la réalisation d'une mission géotechnique G2 AVP et PRO.

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de réaliser une étude géotechnique de type G2 AVP et PRO + MISSION G 5 dans le cadre du projet de construction d'une salle multifonctions.

La mission G2 AVP comprend la réalisation de sondages, leur dépouillement, l'analyse des résultats et les préconisations sur la base des éléments mesurés ou estimés.

La mission G2 PRO comprend la fourniture des notes techniques donnant les méthodes d'exécution retenues pour les ouvrages géotechniques, avec notes de calcul de dimensionnement.

La mission G5 est constituée d'une visite de chantier à l'ouverture des fouilles comprenant la rédaction d'une note.

M. le Maire présente les résultats de la consultation =

Noms des prestataires	Prestations HT	Montants TTC	Délais d'intervention
SOL ETUDE (Pringy (74371))	N'a pas répondu à la consultation		
AIN GEOTECHNIQUE (Bellignat (01100))	Mission G 5 = 640,00 € Mission G2 AVP et PRO = 3 825,00 € Total = 4 465,00 €	Total TTC = 5 358,00 €	20 jours ouvrables à réception de l'ordre
SARL BETECH (Fillinges (74250))	Mission G 5 = 500,00 € Mission G2 AVP et PRO = 3 775,00 € Total = 4 275,00 €	Total TTC = 5 130,00 €	Intervention 15 jours après la commande et rapport rendu sous 8 jours

Après analyse des offres, le bureau d'études PLANTIER (études techniques en structure) cotraitant dans le marché de maîtrise d'œuvre attribué à Mme Catherine BOIDEVAIX suggère de retenir la proposition de BETECH.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal DÉCIDE de retenir la proposition de la SARL BETECH (Fillinges 74250) portant sur la réalisation d'une mission géotechnique G2 AVP et PRO + mission G5 dans le cadre du projet de construction d'une salle polyvalente, pour un montant total de 4 275,00 € HT soit 5 130,00 € TTC, AUTORISE M. le Maire ou son représentant légal, à signer tous documents relatifs à cette prestation et DIT que les crédits correspondant à cette dépense seront inscrits au Budget Primitif 2019.**

3.3 Approbation du règlement intérieur « vacances » du Centre de Loisirs.

Mme Isabelle PASSUELLO demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver le règlement intérieur du centre de loisirs pour les vacances.

Vu la Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Éducation,

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal DÉCIDE d'approuver le règlement intérieur du Centre de Loisirs pour les vacances, annexé à la présente délibération, valable pour l'année 2018/2019.**

M. Philippe CLAVERI rejoint la séance à 20 h 37.

3.4 Facturation « classe orchestre ».

Mme Isabelle PASSUELLO propose aux membres du Conseil Municipal les tarifs suivants à facturer aux familles pour la participation à la classe orchestre :

Catégorie	Quotient	Forfait annuel par enfant
T	0 à 500	40
A	501 à 800	45
B	801 à 1334	50
C	1335 à 1944	55
D	1945 et +	60

La facturation sera faite en une seule fois et réalisée dès que la présente décision aura reçu un caractère exécutoire.

- **Après en avoir délibéré et par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. Philippe CLAVERI), le Conseil Municipal ACCEPTE les tarifs proposés de facturation pour la participation à la classe orchestre et les modalités de facturation.**

3.5 Validation des travaux à réaliser à titre conservatoire au complexe sportif.

M. le Maire rappelle que par délibération du 12 novembre 2018, le Conseil Municipal a accepté la réalisation de travaux à titre conservatoire au complexe sportif ayant pour but d'assurer la sécurisation du site vis-à-vis des risques de brûlures et bactériens (légionnelles) et le lancement d'une consultation d'entreprises sur la base du cahier des charges établi par la Société MELIOTHERM.

VU l'ordonnance n° 205-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

VU la proposition d'offre de prix de la Société SERVIGNAT (01500 AMBERIEU-EN-BUGEY) pour l'exécution de travaux sur les réseaux eau chaude et sanitaire,

CONSIDÉRANT le caractère d'urgence à réaliser des travaux en raison des risques sanitaires avérés,

CONSIDÉRANT la nécessité de recourir subséquemment aux dispositions de l'article 30 du décret du 25 mars 2016,

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de valider la proposition de la Société SERVIGNAT dont le montant s'élève à 69 657,25 € HT soit 83 588,70 € TTC.

- **Après en avoir délibéré et par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme Anneke VAN DER VOSSSEN), le Conseil Municipal ACCEPTE l'offre de prix de la Société SERVIGNAT SA (01500 AMBERIEU-EN-BUGEY) établie sur la base du cahier des charges rédigé par la Société MELIOTHERM d'un montant de 69 657,25 € HT soit 83 588,70 € TTC, AUTORISE M. le Maire ou son représentant légal, à signer le devis et toutes les pièces administratives liées à cet engagement et DIT que les crédits correspondants à cette dépense seront inscrits au Budget Primitif 2019.**

3.6 SIEA – Avant-projet définitif portant sur des travaux d'amélioration de l'esthétique du réseau électrique, rue du Bourg.

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'avant-projet définitif du projet d'amélioration de l'esthétique réseau électrique, rue du Bourg, ainsi que le plan de financement rattaché établi par le Syndicat Intercommunal d'Energie et de Communication de l'Ain.

Le montant total des travaux s'élève à 54 000,00 € TTC. La participation prévisionnelle nette restant à la charge de la commune s'élève à 0,00 €.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le plan de financement.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal ACCEPTE le plan de financement relatif à l'avant-projet définitif portant sur des travaux d'amélioration de l'esthétique du réseau électrique, rue du Bourg et AUTORISE M. le Maire ou son représentant légal, à signer tous les documents s'y rapportant.**

3.7 SIEA – Avant-projet définitif portant sur des travaux d'amélioration de l'esthétique du réseau de télécommunication, rue du Bourg.

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'avant-projet définitif du projet d'amélioration de l'esthétique du réseau de télécommunication, rue du Bourg, ainsi que le plan de financement rattaché établi par le Syndicat Intercommunal d'Energie et de Communication de l'Ain.

Le montant total des travaux s'élève à 4 500,00 € TTC. La participation prévisionnelle nette restant à la charge de la commune s'élève à 3 600,00 €.

Les travaux portent sur la pose de 116 mètres de PVC diamètres 28mm, 23 mètres de fourreau, 9 mètres de tranchée télécom, 1 regard 30 x 30 et 1 chambre de tirage.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le plan de financement.

- **Après en avoir délibéré et par 12 voix POUR, 2 voix CONTRE (Mme Corinne RESCANIERES, M. Michaël KEWLEY) et 1 ABSTENTION (M. Laurent FOURNIER), le Conseil Municipal ACCEPTE le plan de financement relatif à l'avant-projet définitif portant sur des travaux d'amélioration de l'esthétique du réseau de télécommunication, rue du Bourg, AUTORISE M. le Maire ou son représentant légal, à signer tous les documents s'y rapportant et DIT que les crédits correspondants à cette dépense seront inscrits l'année de réalisation des travaux.**

3.8 SIEA – Avant-projet définitif portant sur des travaux d'amélioration de l'esthétique du réseau d'éclairage public, rue du Bourg.

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'avant-projet définitif du projet d'amélioration de l'esthétique du réseau de télécommunication, rue du bourg, ainsi que le plan de financement rattaché établi par le Syndicat Intercommunal d'Energie et de Communication de l'Ain.

OPTION 1 = SHP

Le montant total des travaux s'élève à 2 200,00 € TTC. La participation prévisionnelle nette restant à la charge de la commune s'élève à 0,00 €.

OPTION 2 = LED

Le montant total des travaux s'élève à 2 600,00 € TTC. La participation prévisionnelle nette restant à la charge de la commune s'élève à 173,50 €.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le plan de financement.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal RETIENT l'option 2 (Led), ACCEPTE le plan de financement relatif à l'avant-projet définitif portant sur des travaux d'amélioration de l'esthétique du réseau d'éclairage public, rue du Bourg, AUTORISE M. le Maire ou son représentant légal, à signer tous les documents s'y rapportant et DIT que les crédits correspondants à cette dépense seront inscrits l'année de réalisation des travaux.**

3.9 Création de deux emplois permanents sur le grade d'adjoint d'animation principal 2^e classe.

Mme Isabelle PASSUELLO expose le contexte actuel au Centre de Loisirs en rappelant que certains agents sont contractuels. Une personne a quitté la collectivité le 31 décembre 2018 et les contrats de deux autres agents se terminent prochainement. Une candidate présentant un très bon CV a été reçue la semaine dernière. Elle est actuellement fonctionnaire sur le grade d'adjoint d'animation principal 2^e classe et il convient de créer un poste pour pouvoir la recruter par voie de mutation. Un agent, présent au Centre de Loisirs depuis plus de 10 ans, remplit les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade.

En conséquence, Mme Isabelle PASSUELLO propose la création de deux emplois permanents d'animateurs sur le grade d'adjoint d'animation principal 2^e classe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoint d'animation territoriaux,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

M. le Maire propose à l'assemblée la création de deux emplois permanents d'adjoints d'animation sur le grade d'adjoints d'animation principal 2^e classe, à compter du 21 janvier 2019.

- **Le Conseil Municipal, sur le rapport de M. le Maire, après en avoir délibéré et par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme Catherine BOISSIN), DÉCIDE de créer au tableau des effectifs deux emplois permanents à temps complet d'animateurs au grade d'adjoint d'animation principal 2^e classe relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emplois des adjoints d'animation, à raison de 35 heures hebdomadaires.**
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.
DIT que la présente délibération prendra effet à compter du 21 janvier 2019.

4. Questions diverses :

4.1 Utilisation de crédits aux chapitres 020 – Dépenses imprévues (section d'investissement) et 022 – Dépenses imprévues (section de fonctionnement).

M. Roger BOUTHERRE expose aux membres du Conseil Municipal que, conformément aux articles L. 2322-1 et L.2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les crédits pour dépenses imprévues sont employés par le Maire qui doit rendre compte au Conseil Municipal, à la première séance qui suit l'ordonnancement de chaque dépense, de l'emploi de ces crédits avec pièces justificatives à l'appui.

M. BOUTHERRE explique que par décision du Maire,

▪ Un virement de crédits d'un montant de 6 200,00 € a été effectué du chapitre 022 – Dépenses imprévues (section de fonctionnement) au compte 014 Article 739223 - « Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales ».

Le montant total dû par la Commune au titre de 2018 s'élève à 41 884,00 €.

▪ Un virement de crédits d'un montant de 15 000,00 € a été effectué du chapitre 020 – Dépenses imprévues (section d'investissement) au compte 2151 - « Réseaux de voirie », pour dépassement de crédits au chapitre 21.

Le Conseil Municipal prend acte des virements opérés à partir des chapitre 022 – Dépenses imprévues (section de fonctionnement) et 020 – Dépenses imprévues (section d'investissement).

4.2 Mme Jacqueline BILAT demande si des solutions de transport en commun peuvent être étudiées. Il est répondu que le transport est une compétence de la Communauté d'Agglomération.

4.3 Plusieurs personnes demandent ce que l'on peut faire pour les voitures mal garées et abandonnées sur la Commune ? Aucune solution simple ne se présente.

4.4 Mme Corinne RESCANIERES demande quelles sont les démarches pour un réverbère cassé ou défectueux ? Il faut le signaler en mairie.

4.5 Mme Anneke VAN DER VOSSSEN demande si les changements au service technique étaient voulus. Il lui est répondu qu'Arnaud DE LAMARLIERE a demandé à réduire ses heures.

4.6 Mme Corinne RESCANIERES annonce qu'elle va démissionner du Conseil Municipal, car elle en a marre du fonctionnement des Commissions.

4.7 Mme Anneke VAN DER VOSSSEN demande des confirmations que la rédaction des heures d'Arnaud DE LAMARLIERE n'aura pas pour conséquence une augmentation du nombre d'agents techniques.

4.8 M. Philippe CLAVERI constate qu'on n'a pas eu beaucoup de neige, mais on voit passer le chasse-neige qu'à 14 heures.

4.9 M. Laurent FOURNIER demande si nous mettrons à disposition des administrés un cahier de doléances pour le grand débat national ? M. le Maire répond positivement.

4.10 M. Jean-Camille YERLY informe que la Commission « voirie » se réunira le mardi 05 février à 18 heures.

La prochaine réunion du conseil municipal se déroulera le lundi 11 février 2019 à 20 h 00 (à titre indicatif).

La séance de ce conseil est levée à 21 heures 54.

*Pierre REBEIX,
Maire d'ECHEVEX,*